

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260305-011_2026-DE



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 011/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 14
- votants : 16

OBJET : ***SUBVENTION ASSOCIATION - BOULE LYONNAISE 2026***

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 février 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier FEYRI, Mme Valérie JARRY, Mme Nicole VIZCAINO, M. Christian JAUBERT, Mme Christiane LAFON, M. Ludovic VIOLEAU, M. Franck OBERG, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS,

ABSENTS : M. Thomas PETRAULT, Mme Coralie FAURIE, Mme Aline MARIE VASSEUR (procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS), M. Roland ROUSSEAU (procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU), M. Gilles MAGARDEAU.

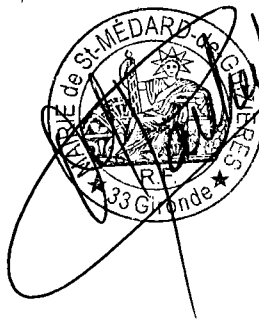
Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur Gilles MAGARDEAU, membre de l'association « Boules Lyonnaises » ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 16 Votes –16 Pour.

- de procéder au versement de la subvention communale à l'association ci-dessous dénommée (imputation budgétaire : 65748) et fixe les conditions suivantes pour l'attribution de cette subvention :
 - ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
 - ✓ la production d'un budget prévisionnel.
 - ✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.
 - ✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en Mairie).
 - ✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
 - ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260305-011_2026-DE

SLOW

<i>ASSOCIATION</i>	<i>SUBVENTIONS 2026</i>
BOULES LYONNAISES	450€

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 09 mars 2026.

Le Maire,

Mireille CONTE JAUBERT

